

La Municipalité de Forel (Lavaux)
Au Conseil communal de
1072 Forel (Lavaux)

PREAVIS MUNICIPAL NO 8/2011

concernant la constitution et l'inscription d'une servitude publique de passage à pied et pour tous véhicules et pour canalisations quelconques sur la route de l'Industrie en faveur de la Commune de Forel (Lavaux)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le secteur concerné, la zone d'activité des Prés de Bamps, s'est développé depuis quelques décennies, sans que les modalités de constructions et surtout d'entretien de cette route, réalisée en partie sur des terrains privés, ne soient clairement définies. En 1984, la Commune faisait déjà part de son souhait pour la construction d'une route de ceinture. En 1989 des tractations avec les propriétaires bordiers ont eu lieu mais en 1990, après bien des déboires, la Commune a abandonné le projet. En effet, trop de propriétaires étaient récalcitrants pour une exécution.

C'est finalement en 2009 que propriétaires et Commune se mettent d'accord pour la réalisation, le financement et l'entretien d'une route d'accès. Le projet prévoit qu'une fois réalisée cette infrastructure devienne route publique. Le Conseil communal a avalisé ce projet dans le cadre du préavis 5/2009, accepté le 26 février 2009. Les travaux ont débuté en 2009 et se sont terminés en novembre 2010. Ils ont été reconnus conformes.

But du présent préavis

La dernière étape permettant de remettre cette route au domaine public passe par l'inscription d'une servitude sur la base des assiettes modifiées. Elle permettra de régler définitivement les problèmes d'accès et l'entretien de la desserte. Comme prévu dans le préavis 5/2009, l'entretien de la route, des canalisations, de l'éclairage ainsi que le déneigement échoiront alors formellement à la Commune. Les frais d'inscription des servitudes seront supportés par les propriétaires et la Commune, selon la clé de répartition fixée pour le coût de l'infrastructure, soit 1/3 pour la Commune et 2/3 pour les propriétaires.

Nous précisons que les mètres carrés cédés pour la construction de la route restent propriétés des bordiers, la propriété privée est ainsi respectée tout en permettant le libre accès aux passages et aux canalisations.

La procédure légale¹ implique la mise à l'enquête publique de l'inscription de la servitude ce qui a été fait du 7 juin au 7 juillet 2011 et n'a soulevé ni opposition ni remarque, et l'approbation par votre Conseil. Ce dernier point fait l'objet du présent préavis.

En conclusion, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAUX)

VU le préavis municipal 8/2011,
AYANT OÙ le rapport de la Commission chargée de l'étude,
CONSIDERANT que cet objet a été porté à son ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser la Municipalité à procéder à l'inscription d'une servitude publique de passage à pied et pour tous véhicules et de canalisations quelconques sur la route de l'Industrie en faveur de la Commune de Forel (Lavaux).**
- **de transmettre le dossier pour approbation au Service des routes (DINF).**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

D. Flotron

P.-A. Borloz

Annexe : 1 plan

Admis en séance de Municipalité du 15 août 2011.

Municipal responsable: M. Pascal Gilliéron.

¹ LRou : art. 13 al. 3 du règlement d'application du 19 janvier 1994 et art. 57 et ss de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC)